




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14964-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.371

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MISSION ARCHEOLOGIQUE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - CRÉATION ET ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE INDIVIDUALISÉE.

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



08.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Constructions Neuves
Mission Archéologique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MISSION ARCHEOLOGIQUE
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - CRÉATION ET ADOPTION DE LA FICHE
OPÉRATIONNELLE INDIVIDUALISÉE. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La mission archéologique a en charge la gestion, l'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique communal. Ces missions s'accompagnent d'une activité de recherche, de publication et d'accueil de stagiaires scolaires et universitaires, qui traduit une réelle dynamique en partenariat avec les pôles universitaires régionaux (Aix et Montpellier en particulier).

Depuis son agrément comme opérateur en archéologie préventive, l'activité de recherche sur le terrain s'est par ailleurs fortement intensifiée ; ces dernières années, la mission archéologique a, en effet, conduit 56 diagnostics et 9 fouilles préventives dans le cadre de ce dispositif. Ces opérations contribuent à l'enrichissement régulier et important des collections archéologiques que la mission archéologique a l'obligation de conserver dans des locaux conformes aux dispositions réglementaires fixées par le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive et l'arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers - JORF n° 208 du 7 septembre 2004.

Pour l'exercice de ces missions, la Ville a mis à disposition du service, en 1999 et en 2003, deux bâtiments : l'ancien magasin des Ateliers municipaux d'une part, d'une superficie de 300 m² (Barrida 1), dont l'aménagement en 1999 avait été prévu pour accueillir 5 à 6 personnes, et d'autre part, un entrepôt situé dans les bâtiments de l'ancien champs de foire – route des Milles où sont rassemblées les collections archéologiques de la commune (Barrida 2). Ce local qui couvre 1000 m² de superficie, n'a jamais fait l'objet d'aménagement.

Compte tenu de l'évolution récente du service qui comprend aujourd'hui 20 agents à temps plein en moyenne (14 agents permanents et 6 agents temporaires), et compte tenu aussi des obligations réglementaires qui s'imposent à la Ville concernant la conservation des collections archéologiques, ces locaux ne sont aujourd'hui plus du tout adaptés à leur fonction, ce qui a entraîné une importante dégradation des conditions de travail.

Les problèmes relatifs à l'inadaptation de ces locaux et au non respect d'un certain nombre de dispositions réglementaires d'hygiène et de sécurité ont été portés à l'ordre du jour de la Commission Permanente du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Ville, lors de sa séance du 22 octobre 2010. Parmi les difficultés, ont été soulignés les points suivants :

Pour les locaux administratifs et d'étude (Barrida 1) :

- l'insuffisance du dimensionnement des espaces de travail par rapport aux effectifs permanents ;
- l'importance des nuisances sonores imputables à la trop grande promiscuité des agents qui ne disposent pas d'espaces de travail propres ;
- l'absence de système de chauffage normé et de climatisation.
- l'absence de locaux sociaux, douches et sanitaires, prenant en compte la mixité.

Pour les locaux dédiés à la conservation des collections (Barrida 2) :

- les risques d'incendie et sanitaire de type allergique, liés au stockage des décors du festival d'art lyrique qui ont été entreposés dans les locaux en 2003,
- le risque biologique lié à la dégradation de la laine de verre servant à l'isolation du toit et à la présence de rongeurs dans le local,
- le risque d'allergie lié au développement de micro-organismes (moisissures et bactéries),
- l'émanation d'odeurs nauséabondes en cas de grande chaleur,
- l'absence d'isolation thermique et phonique,
- l'absence de système de chauffage et de climatisation. L'amplitude thermique varie de - 2 ° en hiver à 38 ° en été, ce qui a des incidences désastreuses sur les collections et rend les conditions de travail des agents très pénibles,
- l'absence de locaux sociaux, douches et sanitaires, prenant en compte la mixité.

Outre les incidences en matière de réglementation relatives au Code du Travail, la question de la conservation des collections patrimoniales est un problème qui s'est intensifié ces dernières années pour des raisons imputables à leur constant accroissement et à l'inadéquation des locaux qui les accueillent. Cette inadéquation a une double incidence : elle rend la maintenance de la conservation préventive coûteuse et elle ne permet pas de garantir l'accessibilité des collections aux chercheurs. Or, c'est là une obligation en matière de gestion et de conservation de fonds patrimoniaux publics.

Afin de trouver une solution pérenne prenant en compte les différentes contraintes énoncées, une étude avant programmation a été diligentée par les services de la Ville afin d'établir un cahier des charges permettant :

- d'optimiser les espaces de travail par une mise en cohérence fonctionnelle des deux sites actuellement occupés par la mission archéologique,
- d'offrir les conditions appropriées en matière de salubrité, de ventilation, d'isolation, de contrôle climatique, de luminosité et d'aménagement, afin d'assurer la bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers entreposés et des conditions de travail décentes pour les agents du service,

- d'arrêter le programme fonctionnel et surfacique,
- de décrire les aménagements de chacun des espaces de travail et de traitement du mobilier archéologique,
- de prendre en compte les prescriptions techniques générales et particulières liées aux activités permettant de définir le niveau de qualité à atteindre par lots techniques,
- d'indiquer les matériels et mobiliers nécessaires.

En collaboration avec la Direction des services techniques de la Ville, la mission archéologique a aujourd'hui défini un projet de réaménagement des locaux garantissant le respect des normes conservatoires réglementaires et permettant d'envisager une solution qui offre des possibilités d'évolution. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **589 500 € HT**, soit **705 042 € T.T.C** conformément à la fiche opérationnelle qui vous est présentée.

L'opération sera réalisée en deux temps :

- **une tranche ferme** dévolue à l'aménagement du dépôt archéologique et aux locaux administratifs, dont le montant des travaux s'élève à **327 125 € HT**, soit **391 241,50 € TTC**
- **une tranche conditionnelle** dévolue à la création d'un laboratoire et de lieux d'étude, dont le montant des travaux s'élève à **262 375 € HT**, soit **313 800,50 € TTC** La réalisation de la tranche conditionnelle n'interviendra que lors de la mise en place des crédits nécessaires et en fonction du calendrier de mise en oeuvre des travaux.

Ce programme de réaménagement répond à une première étape de réalisation du projet de création d'un Pôle de Conservation dont la mise à l'étude a été arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2009. Il en reprend les principes forts : conserver, gérer, valoriser les collections en organisant leur étude et leur diffusion, préparer les programmes de restauration, participer aux publications des résultats des études et recherches, s'associer à une structure muséale, participer à la médiation culturelle.

Le projet de réaménagement des locaux dédiés à l'archéologie pourrait notamment bénéficier du nouveau dispositif mis en place et soutenu financièrement par le Ministère de la Culture et de la Communication, qui prévoit, à l'échelon national, un programme de création de Centres de Conservation et d'Etude (CCE) pour les collections archéologiques.

Destinés à assurer un maillage cohérent du territoire, ces centres ont comme principaux objectifs de répondre, dans le cadre de l'application du code du patrimoine, aux nouvelles attentes en matière de gestion, de conservation et d'exploitation scientifique des mobiliers archéologiques. Ils doivent garantir leur accessibilité aux chercheurs et préparer le transfert des collections muséables. Au delà de ces missions fondamentales, ces centres de conservation et d'étude prévoient également le développement de missions optionnelles telles que la médiation culturelle.

Ce sont très exactement les missions que remplit notre service archéologique qui assure, on l'a vu, la gestion et la conservation des collections archéologiques dans le respect des normes de la conservation préventive, et dont les agents sont non seulement fortement impliqués dans l'étude des collections, mais dynamisent aussi des travaux portés par des chercheurs extérieurs ou des étudiants dans le cadre de diplômes universitaires, et assurent, enfin, un important travail de vulgarisation patrimoniale.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** le principe de réaménagement des locaux de la Mission archéologique de la Ville d'Aix-en-Provence,

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci-annexée afin de permettre la réalisation des travaux de réaménagement,
- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation des travaux de la tranche ferme, pour l'exercice 2011, seront imputées sur la ligne budgétaire 90324 2135 2851, pour un montant prévisionnel de **327 125,00 € HT**, soit **391 241,50 € T.T.C** qui présente les disponibilités nécessaires.
- **DIRE** que la réalisation de la tranche conditionnelle dont le coût s'élève à **262 375,00 € HT**, soit **313 800,50 € TTC**, sera subordonnée à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2012. Il appartiendra au Conseil Municipal de se positionner sur la mise en oeuvre des travaux.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou les Adjointes concernés à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- **SOLLICITER** auprès de l'État ou tout partenaire potentiel une aide financière pour la réalisation de ce projet.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes afférentes.

**2011.371 - RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MISSION ARCHEOLOGIQUE
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - CRÉATION ET ADOPTION DE LA FICHE
OPÉRATIONNELLE INDIVIDUALISÉE.**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

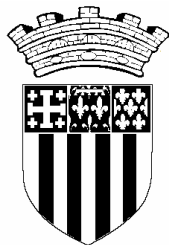
NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE
SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION ADJOINTE DES
SERVICES TECHNIQUES
GRANDS TRAVAUX
DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS NEUVES
MISSION ARCHEOLOGIQUE

FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : réaménagement des locaux de la mission archéologique

Date ou période de la réalisation : 2011-2012

Désignation de la dépense	Montant € H.T.	Procédures
---------------------------	-------------------	------------

→ Service avant réalisation de l'opération

Diagnostic de dallages pour implantation structure métallique	3 928,50	
Etude avant programmation – définition des contraintes de conservation du mobilier archéologique	3 200	
Total service avant programmation :	7 128,50 €	

TRANCHE FERME : réaménagement du dépôt archéologique et des locaux administratifs

→ Service pour réalisation de l'opération

Restructuration de la base de données – inventaire des collections archéologiques	19 900	Petits lots – art 27
Contrôle CSPS	2 500	Marché en cours de renouvellement
Contrôle technique	2 500	P 9007
Montant total des services :	24 900,00 €	

→ Fourniture pour réalisation de l'opération

Lot 1 – rayonnage semi-lourds pour stockage avec plate forme auto-portée	135 000	Procédure d'appel d'offres
Lot 2 – gerbeur électrique	5 000	Procédure d'appel d'offres
Lot 3 – monte charge	30 000	Procédure d'appel d'offres
Montant total des fournitures :	170 000,00 €	

→ Travaux pour réalisation de l'opération

Lot 1 – Maçonnerie	18 750	A 10 080
Lot 2 – Électricité	25 575	A 10 082
Lot 3 – Plomberie	25 500	A 10 083
Lot 4 – Cloisons - doublages	38 000	A 10 086
Lot 5 – Menuiseries intérieures	1200	A 10 081
Lot 6 – Ventilation	6 000	A 10 099
Lot 8 – Revêtement de sol	7 000	A 10 096 et A 10 097
Lot 9 – Alarmes	5 000	P 11 002 et P 11 003
Lot 10 – Peinture	5 200	A 10 085
Montant total des travaux :	132 225,00 €	

TOTAL TRANCHE FERME	327 125,00 €
----------------------------	---------------------

TRANCHE CONDITIONNELLE : création d'un laboratoire et des lieux d'étude

→ Fourniture pour réalisation de l'opération

Lot 1 – plans de travail fixes et roulants	3 000	Petits lots – art 27
Lot 2 – mobilier inox fixe et roulant	19 000	Procédure d'appel d'offres
Lot 3 – mobilier de bureau	13 000	P 10 005 et M 10 016
Lot 4 – mobilier de laboratoire	11 000	Petits lots – art 27
Lot 5 – mobilier ergonomique	3 500	Procédure d'appel d'offres
Lot 6 – vestiaires et bancs	1 100	Petits lots – art 27
Lot 7 – sorbonne et accessoires	9 000	Procédure d'appel d'offres
Lot 8 – équipements de laboratoire	19 000	Petits lots – art 27
Lot 9 – matériel de précision	6 000	Petits lots – art 27
Lot 10 – matériel photographique et accessoires	15 000	Procédure d'appel d'offres
Lot 11 – équipement informatique	5 000	Marchés existants et en cours de renouvellement
Lot 12 – équipement de téléphonie	1 500	Marché en cours de renouvellement
Lot 13 – photocopieur	1 050	A 90 063
Montant total des fournitures :	107 150,00 €	

→ Travaux pour réalisation de l'opération

Lot 1 – Électricité	25 575	A 10 082
Lot 2 – Plomberie	23 500	A 10 083

Lot 3– Cloisons - doublages	10 000	A 10 086
Lot 4– Menuiseries intérieures	1 050	A 10 081
Lot 5– Ventilation	10 100	A 10 099
Lot 6– Chauffage - climatisation	27 000	A 10 099
Lot 7– Revêtement de sol	14 200	A 10 096 et A 10 097
Lot 8– Alarmes	9 500	P 11 002 et P 11 003
Lot 9– Peinture	34 300	A 10 085
Montant total des travaux :	155 225,00 €	

TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE	262 375,00 €
-------------------------------------	---------------------

Pour information : Montant global de l'opération € HT
589 500,00 €

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots ».